L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 9 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une jeune fille française pour s'occuper de trois enfants. Inutile de s'adresser si ne parlant pas le français. Coin des rues Seconde et Sylvaea. 9 mai—1f

ON demande un jeune homme capable de tenir une table d'hôte. S'adresser à I. Pifferi, Napoléonville P. O., Box 75. mai8—7f

ON demande une bonne domestique de maison. S'adresser au No. 55 Nord Rampart entre Bienville et Conti. 8mai—3f

TROUVÉ.

TROUVÉ—Une jeune jument noire. Le propriétaire peut la réclamer au No. 57 rue Bourbon, au dépôt de pains de Laferrandry. 7mai—2f

A LOUER.

VACHERIE a louer au coin des rues Washington et Rendon. S'adresser à Geo. Ricks, coin Derbigny et Promenade Carondelet (Vieux Bassin.) 6 mai—6,9—

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine. Ville ou sur les lieux, Jules Calloir. 1er mai—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, un piano droit (piedro) français, de sept octaves en bon état. S'adresser au No. 283 rue Howard, près Galliope.

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois avec un grand terrain de 32x120 pieds. No 116 rue Bagatelle ou Dumaine, entre Morales et Jane-Enfants, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. L'attention du lecteur est appelée sur cette vente. 7 mai—7, au 15 mai.

Résidence d'été a vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes on à J. A. Bousquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

1° Une propriété rue St-Anne, entre Hempstead et Bourgogne, Orleans.

2° Une maison rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe, 2 étages.

3° Deux maisons No 460 rue Hôpital, entre Dorgenois et Broad, Ursuline.

4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois, Dumaine.

5° Propriété à l'encoignure des rues Hospitaux et Rocheblave, avec une enseigne à vendre.

6° Propriété rue Derbigny, entre Kerlerec et Columbus, Roman.

S'adresser à A. Dorlocourt, notaire, 32 avocat No 3 rue Carondelet. 23avril—2 sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grand'Ile, se composant de quatre chambres à coucher, cabinet, vestibule, mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique, étable et écurie, citerne à eau. Pour plus amples renseignements s'adresser au No 103 rue des Remparts. 22avril—15f

Migraines. — Maux de Tête
GUARANA
du GRIMAULT & Cie Pharm. à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violentes. Son action légère et douce donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
du LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.
Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux - Rhumes - Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinctions de voix Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève du Pin maritime de Lagasse.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

AVIS LÉGAUX.

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner:—Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, un projet de loi pour prévenir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix (discrimination) dans leur tarif de frêt et de passage entre les différentes parties de l'Etat.
Nlle-Orléans, 12 avril 1886.
15 avril—15,17,24—1,8, mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'Etat de la Louisiane, No 10,031, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10avril—10,17,24—mai 1er et 8.

Avis.

AVIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et ainsi, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient révoqués par loi à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastres par an au trésor de l'Etat.
Nlle Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pouvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'Article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de paver la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa mise à la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir au contrôle et à l'administration de ses affaires; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882.

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte; et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte; pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et le portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et drainer la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social de *Société Laudner Company*. Le capital social du capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée par loi, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles limites et restrictions que les lois relatives à la loterie dans l'intervalle.

EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21avril—30f

Avis.

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale, à sa prochaine session un bill pour abroger la loi No 59 de la session de 1868, intitulé: Loi pour amender la troisième section d'un acte intitulé: "Acte pour créer la place d'inspecteurs de foin pour la ville et le port de la Nouvelle-Orléans et pour en régler les devoirs, approuvé le 28 mars 1867."
5 mai—5 f en 30 j.

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à intituer un procès contre l'Etat.
HENRY NOTT & BENEDICT
21 avril—4 f en 30 j. En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire restituer par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN MCDOUGALL, Agent.
18 avril—5f en 30 j.

Succession de Esau Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 14,791.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente, leurs prétentions (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sarah Marshall, exécutrice testamentaire de cette succession sera approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,742—Division D.—Attendu que James Marshall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Marshall, décédée intestat; avis est par le présent donné à toiusceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5,9'14

Succession d'Archibald Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,636—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente, leurs prétentions (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Archibald Montgomery, exécutrice testamentaire de cette succession sera approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5mai—5 9 14

Succession de Rimira E. Hall, femme Marie Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,762—Division D.—Attendu que Mme Laura B. Davidson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elmira E. Hall, femme Marie J. Bigney, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,465, Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 10 mai de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétionnaire pour un remise; et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que A. J. Lewis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
8avril—3f en 10mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Philip Saal vs. ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Philip Saal soit convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 19e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Rolle soit aussi nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,467, Division D—Henry Montreuil vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Durand, notaire en cette ville, le LUNDI, 10e jour de mai 1886, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour obtenir un répit et pour voter sur toutes les matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John H. Fredenhan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Avril—1f par sem. au 10 mai. Député-Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Adam Collister vs. Jackson Stringer.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,308—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère à mon bureau, No. 152½ rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, SAMEDI, 15 mai 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé au même bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et en litiscès.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable
Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
5 mai—5 9 15

L.A.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 11 MAI 1886.
Le tirage aiusi que tous les autres eurent lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.
Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., — A — L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ... $75,000, soit $75,000
1 Lot de ... 25,000, ... 25,000
1 Lot de ... 10,000, ... 10,000
2 Lots de ... 6,000, ... 12,000
5 Lots de ... 2,000, ... 10,000
10 Lots de ... 1,000, ... 10,000
20 Lots de ... 500, ... 10,000
100 Lots de ... 200, ... 20,000
200 Lots de ... 100, ... 20,000
500 Lots de ... 50, ... 25,000
1,000 Lots de ... 25, ... 25,000
PRIX D'APPROXIMATION:
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250
1,967 Lots se montant à $265,500
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste, Money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans de tout le reste de la propriété du North Central & South American Exposition situé sur les terrains du Upper City Park et comprenant le MAIN BUILDING, BATISSE DU GOUVERNEMENT, DEUX GRANDES ECURIES.

Un fort lot de bois, bois de charpente, Derricks (grues) et diverses autres propriétés d'après un inventaire enregistré au bureau du Shérif.

Les ventes seront faites à douze mois de crédit, sans égard à aucune estimation.

—DANS L'AFFAIRE DE—
Le World's Industrial & Cotton Centennial Exposition
versus
Le North, South & Central American Exposition.
No 17,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE lui daté le 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, après désignés, LE LUNDI 17 mai, 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, situé sur les terrains du Upper City Park, dans le Sixième District de cette ville.

Toute la mobilité appartenant aux défendeurs et sur les lieux décrite ci-dessus et non vendue à la première enchère telle que:

Le Main Building, 1378x905 avec portes, fenêtres et crochets, tout au complet.

Le Gouvernement Building, 835x565 avec portes fenêtres et crochets, tout au complet.

Deux écuries ayant chacune 380x60.

Un fort lot de bois et bois de charpente, etc.

Plusieurs grands derricks, (Grues.)

Et divers autres articles, etc., conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hautes et dernières enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impositions, frais du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée s'élevant comme suit:

La proportion des dits frais pour le Main Building, se montant à environ sept cent cinquante piastres ($750).

La proportion des dits frais pour chaque écurie, s'élèvent à vingt cinq piastres ($25), et la proportion des dits frais pour tout le reste de la propriété, s'élèvent à environ cinquante piastres ($50) pour être divisés au pro rata par les acquéreurs respectifs du dit reste ou proportion de leurs enchères.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 t 1j jusqu'au 17 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES ET ARTICLES DE MAISON.

Mme G. J. Logan versus Mme M. L. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 17,114.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 10 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les meubles et le contenu de la résidence No. 706 rue St. Charles, dans cette ville, consistant en: Un ameublement de salon, tables à dessus de marbre—Bureau à écrire—Pupitres—Gravures encadrées—Stores—Tapis de Bruxelles—Palissandre—Table à tailonge—Buffet—Etagères—Services à thé—Pots à glace—Berceuses—Chaises bourrées—Chaises en rotin et en cuir—Canapé.

5 ameublements de chambre à coucher en noyer.

1 ameublement de chambre à coucher en imitation de bois de rose et articles de maison en général. Le tout d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 1 6 9.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,545—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées de 126 pieds de profondeur, dans les jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Philip Eilman ou Schreiber, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D.—Attendu que James Marshall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah Marshall, décédée intestat; avis est par le présent donné à toiusceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
5 mai—5,9'14

Succession d'Archibald Montgomery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,636—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente, leurs prétentions (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Archibald Montgomery, exécutrice testamentaire de cette succession sera approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,465, Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 10 mai de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétionnaire pour un remise; et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que A. J. Lewis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
8avril—3f en 10mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Philip Saal vs. ses créanciers—No 17,578, Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Philip Saal soit convoquée et tenue pardevant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 19e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Rolle soit aussi nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,467, Division D—Henry Montreuil vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Durand, notaire en cette ville, le LUNDI, 10e jour de mai 1886, à 11 heures a.m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour obtenir un répit et pour voter sur toutes les matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John H. Fredenhan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN,
Avril—1f par sem. au 10 mai. Député-Greffier.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Adam Collister vs. Jackson Stringer.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,308—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon bureau, No. 152½ rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, SAMEDI, 15 mai 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé au même bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et en litiscès.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
5 mai—5 9 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.

No 17,253—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, vente à l'encan avec crédit et intérêts conjoints.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu d'un ordre de cour de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 avril 1886, et un ordre de Exécution conjoint il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

1° La résidence No 417 rue Conti, dans l'îlot borné par les rues Conti, Palmyre, Roman et Prieur; le lot No 2 mesure 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Prieur et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.

2° Une cottage isolée, No 23 rue Palmyre dans l'îlot bornée par les rues Palmyre, Conti, Derbigny et Roman. Le lot est le No 4 et mesure 27 pieds de front de la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.

3° Une maison à un étage face à la rue Dorgenois, dans l'îlot borné par les rues Conti, Dorgenois, Banks, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 188 pieds 7 pouces 6 lignes.

4° Trois grands lots adjacents au Métairie Ridge et étant compris dans les rues Conti, Cut Anthony et le cimetière. Ce sont les Nos 6, 7 et 8; ils représentent une façade totale sur la rue Anthony de 132 pieds et varient sur la profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en portions égales, garanties par hypothèque spéciale, privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues durant l'année 1886 et auront à déduire du prix de la vente le montant de leurs impositions.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. S. Del, notaire.
28avril—28 mai 8 15 22 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 3 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlot No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Bienville et Bienville, et dans les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlot No 3, borné par les rues Clay, Front, Bienville et Bienville, et dans les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlot No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Bienville et Bienville, et dans les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlot No 3, borné par les rues Clay, Front, Bienville et Bienville, ces quatre lots comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit îlot sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 27 mai 1868, et homologué par l'Hon. W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face sur Bienville et Front 125 pieds de profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 25 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face des lots 9 pouces et 6 lignes, sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.

Conditions de la vente—Une moitié au plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses et conditions de garantie ordinaires, et une hypothèque spéciale et toute privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant André Heck, notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente en partage
DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX AMÉLIORÉES
Dans les Premier et Quatrième District.

Le Orleans Rice Mill,

A l'encoignure des rues Magazine et Notre Dame.

La splendide résidence
A l'encoignure des rues Jackson et Camp.
LA RÉSIDENCE DOUBLE
Nos 373 et 375 rue St-Charles.
RÉSIDENCE COTTAGE.
Nos 84 et 86 rue Polymnia, à long crédit et 6 pour cent d'intérêt.

Mme Magdelena Sollinger Foerster, épouse, vs John Foerster, son mari.

No 15,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1886, et signé le 3 avril 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Le Orleans Rice Mill, à l'encoignure sud-est des rues Magazine et Notre-Dame; le terrain mesure 200 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur d'environ 191 pieds 10 pouces de face à la rue Notre-Dame. Les améliorations consistent en une usine à riz moderne (Moulin à Riz) avec les réserves, machines, aménagements et installation qui peuvent appartenir à ce genre d'affaire.

2° La maison en bois double à deux étages Nos 373 et 375 rue St. Charles sur le côté ouest, entre Thalie et Melpomène; les lots de terre ont numérotés 6 et 7 et mesurent une façade totale de 50 pieds 10 pouces sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations sont modernes et peuvent être toujours occupées. La propriété est actuellement louée à raison de $60 par mois chaque année.

3° La belle résidence cottage Nos 84 et 86 rue Polymnia côté ouest, entre Carondelet et Baronne. Les lots ont une mesure totale d'à peu près 54 pieds 4 pouces de face à la rue Polymnia sur une profondeur variant à Felicity Road et une profondeur variant à travers de l'îlet de 109 à 120 pieds. Le cottage est loué à raison de $25 par mois.

Le Jackson Street Mansion,
Avec un quart d'îlet de terre,
A l'encoignure des rues Jackson et Camp.

4° Élégante résidence ameublée avec un quart d'îlet de terre, à l'encoignure Nord-ouest des rues Camp et Jackson. Les lots mesurent à peu près 160 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur d'à peu près 200 pieds sur la rue du Camp. Les bâtisses sont modernes et belles. Le terrain est bien arrangé et le voisinage exceptionnel. Cette propriété touche celle de Julius Weis, Esq.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de 1 et 2 ans de date, avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses et conditions de garantie ordinaires, et une hypothèque spéciale et toute privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant André Heck, notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente en partage
DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX AMÉLIORÉES
Dans les Premier et Quatrième District.

Le Orleans Rice Mill,

A l'encoignure des rues Magazine et Notre Dame.

La splendide résidence
A l'encoignure des rues Jackson et Camp.
LA RÉSIDENCE DOUBLE
Nos 373 et 375 rue St-Charles.
RÉSIDENCE COTTAGE.
Nos 84 et 86 rue Polymnia, à long crédit et 6 pour cent d'intérêt.

Mme Magdelena Sollinger Foerster, épouse, vs John Foerster, son mari.

No 15,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1886, et signé le 3 avril 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme une habitation située sur le côté du lac Pontchartrain à l'Orléans, mesurant 22 arpents de face sur chaque côté du chemin de Gentilly et 20 arpents de profondeur de chaque côté du chemin, borné sur un